



BARÈME HONORAIRES DE TRANSACTIONS AU 3 MARS 2020

HONORAIRES A LA CHARGE DU VENDEUR, INCLUS DANS LE PRIX DE VENTE

Appartements – Maisons – Villas – Immeubles – Hôtels particuliers - Terrains	TTC
Mandat Simple : Jusqu'à 150 000€	7000€
Mandat Simple : Au-delà de 150 001 €	4,9 %
Mandat Exclusif : commission forfaitaire et fixe	4990 €
Garage et parking	TTC
Forfaitaire et fixe	2500,00 €

BARÈME HONORAIRES DE LOCATIONS AU 3 MARS 2020

Location d'habitation ou mixtes (soumis à la loi du 6 juillet 89, Art. 5)	TTC
Frais afférents à la visite du preneur, à la constitution de son dossier et à la rédaction du bail : Montant appliqué au preneur et au bailleur selon zone géographique par m² de la surface habitable du logement loué	
Zone très tendue	12,00 €/m²
Zone tendue	10,00 €/m²
Zone non tendue	8,00 €/m²
Frais d'établissement d'un état des lieux : Montant appliqué au preneur et au bailleur par m² de la surface habitable du logement loué	3,00 €/m²
Honoraires d'entremise : Montant appliqué au bailleur sur le loyer annuel hors charges	7%
Location parking ou garage	TTC
Honoraires de location, forfait partagé 50% locataire / 50 % bailleur	200,00 €
Location local professionnel (à la charge du locataire)	TTC
Honoraires de location calculés sur le loyer annuel HC et HT	10,00%

IMMOBILIER

Quel mandat choisir pour vendre un bien immobilier dans les meilleures conditions ?

MANDATS SIMPLES



MANDAT EXCLUSIF



Le mandat simple est plus répandu...

85%

des particuliers préfèrent signer un ou plusieurs mandats simples



contre 15% d'adeptes du mandat exclusif

... mais le mandat exclusif est plus efficace

contre 60% des ventes issues des mandats simples



40%

des ventes proviennent de ces 15% de mandats exclusifs !

Le mandat exclusif permet de vendre plus vite

Mandats simples

55%

* % de mandats vendus en moins de



Mandat exclusif

77%

Les vendeurs sont plus satisfaits du mandat exclusif

59%

de vendeurs satisfaits

Mandats simples

75%

de vendeurs satisfaits

Mandat exclusif